

DÉCISION N° 2023.05.071D

Objet : Demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le financement d'une étude diagnostique et la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées du système de Montélimar et de Saulce sur Rhône – Les Tourrettes

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1/2020 du 16 juillet 2020 octroyant au Président les délégations prévues à l'article L5211-10 précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1.00 du 07 décembre 2022 qui approuve l'avenant n°1 au Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE),

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Les schémas directeurs d'assainissement collectif de Montélimar et Saulce sur Rhône-Les Tourrettes sont devenus obsolètes. La réglementation impose une mise à jour tous les 10 ans.

Le périmètre de l'étude globale comprend 324km de réseau (pour 11 communes) sur les 400 km de réseau que compte l'Agglomération de Montélimar (27 communes).

Dans un objectif général d'amélioration des connaissances des infrastructures d'assainissement dont elle a la charge et d'actualisation des programmes de travaux, la collectivité a décidé d'engager les études nécessaires à l'actualisation des différents schémas des communes concernées (datant de plus de 10 ans), pour les regrouper en systèmes d'assainissement plus cohérents.

Le but est également de garantir des normes de rejets conformes aux réglementations en vigueur en se projetant sur les évolutions démographiques et industrielles du territoire.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 512 000 € HT.

- Système de Montélimar : 430 000 € HT
- Système de Saulce-sur-Rhône – Les tourrettes : 82 000€ HT

Montélimar Agglomération sollicite, dans le cadre du CRTE, une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Lot 1 : Montélimar	430 000€ HT	Agence de l'eau	50%	256 000€
Lot 2 : Saulce sur Rhône – Les Tourrettes	82 000 € HT	Département (Taux de 10% - aide plafonnée à 50 000€)	9.76%	50 000€
		Total subventions	59.76%	306 000€
		Autofinancement	40.24%	206 000€
TOTAL	512 000€ HT	TOTAL	100%	512 000€

Le Président de Montélimar-Agglomération,

DECIDE :

Article 1^{er}: de solliciter une subvention d'un montant de 50 000 € auprès du Département au titre du dispositif « Eau potable et assainissement » pour le financement de l'étude diagnostique et la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées du système de Montélimar et de Saulce sur Rhône – Les Tourrettes.

Article 2: de solliciter une subvention d'un montant de 256 000 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre de la gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement (1^{ère} programme) pour le financement de l'étude diagnostique et la réalisation des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées du système de Montélimar et de Saulce sur Rhône – Les Tourrettes.

Article 3: d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le 21 juin 2023,

Le Président,

Julien CORNILLET



(Handwritten signature in blue ink)